

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — De l'association de secours et de prévoyance. — Circulaire du ministre de l'intérieur. — Reflexions. — Revue parisienne. — Nombreuses arrestations. — Chronique parisienne. — Groupes nombreux. — Refus du président de la République. — Commande considérable d'armes. — Création de plusieurs tribunaux. — Saisies d'armes. — Assemblée nationale. — Nouvelles de Lyon. — Le général Bugeaud à Lyon. — Vendredi, grande revue de l'armée des Alpes, par le général Bugeaud. — Accident arrivé à un soldat du génie. — Cadavre trouvé dans la Saône. — Arrestation d'un voleur. — Tentative de meurtre. — Réfugiés espagnols. — Conseil de guerre : Affaire du général Bréa. — Nouvelles étrangères. — Emeute d'ouvriers. — Dépêche télégraphique. — Feuilleton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 7 Février 1849.

De l'association de secours et de prévoyance.

Lorsque la monarchie est tombée, quelques uns des hommes les plus considérables des deux chambres s'occupaient de fonder pour les ouvriers âgés et infirmes, une caisse de retraite qui les mit à l'abri de la misère. Depuis lors, ce projet si utile a été abandonné; cette idée si féconde est tombée en oubli, car nous ne pouvons compter comme sérieuse la tentative qui a été faite par le gouvernement provisoire, et qui s'est bornée à insérer sur le palais des Tuileries cette enseigne magnifique *Invalides de l'industrie*.

Nous ne savons à quelle époque le gouvernement pourra réaliser cette amélioration; nous ne savons à quel moment la politique lui en laissera le temps; car, il faut le reconnaître, sous la République comme sous la monarchie, sous tous les gouvernements, depuis celui de Ledru-Rollin et de Louis Blanc, jusqu'à celui de Cavaignac et de Louis-Napoléon Bonaparte, la po-

litique a toujours captivé l'attention de nos hommes d'Etat. Les discussions parlementaires, les soucis de la tribune, les luttes entre les majorités et les minorités de l'Assemblée ont constamment pris la place des intérêts sérieux du pays.

Et puis, à vrai dire, nous ne pensons pas que ce soit au gouvernement à administrer l'épargne prévoyante du modeste travailleur. L'instabilité des gouvernements, le retour périodique des révolutions, les orages qui bouleversent tout au sein du pays, et qui emportent dans une ruine commune les institutions et les hommes; cette instabilité avec laquelle peut-être nous n'avons pas fini, nous fait désirer de voir les ouvriers fonder entre eux, et administrer d'une manière indépendante les caisses de secours auxquelles ils demanderont une assistance dans leurs maladies, un morceau de pain dans leur vieillesse. Cela serait plus sûr, plus juste, et ces associations gérées par ceux-mêmes qui en profiteraient ne se borneraient plus à offrir un remède contre le malheur; elles seraient aussi un puissant encouragement au bien, une source féconde de moralisation et de progrès.

Le gouvernement, selon nous, devrait se borner à encourager et propager autant que possible ces sociétés bienfaisantes; il devrait en surveiller l'administration, en constater et en publier les résultats; il devrait en un mot les diriger et leur venir en aide sans jamais pouvoir les absorber et les amener sous sa dépendance.

Ce ne sont pas seulement les ouvriers qui doivent s'associer contre les mauvaises chances de l'avenir. Le malheur est un de ces niveaux inflexibles sous lesquels tous les fronts se courbent, toutes les existences se défont. Il frappe à toutes les portes et les souffrances qu'il installe au chevet du pauvre sont les mêmes souffrances que celles dont il se fait suivre quand il pénètre dans les salons du riche. Puisqu'il atteint tout le monde également, que tout le monde se

ligue contre lui, que la perspective d'un danger commun fasse mettre en pratique cette fraternité inscrite sur notre drapeau républicain. Puisque les rigueurs du sort n'établissent aucune catégorie, qu'il n'y en ait point dans cette assurance tutélaire contre ses coups inattendus; que riches ou pauvres, maîtres ou ouvriers, patrons et commis s'unissent dans des associations, différentes d'organisations et d'éléments constitutifs, mais les mêmes quant au but à atteindre.

Un exemple nous fera mieux comprendre que tous les raisonnements du monde.

Supposons vingt personnes qui veulent mettre en commun une légère offrande mensuelle pour s'entre aider réciproquement, elles devront d'abord établir un règlement. Ce règlement, entre autres clauses, comprendra certains points importants qui peuvent se résumer comme il suit :

1^o Fixation de la somme à payer chaque mois, soit 1 fr. 50 cent. ;

2^o Organisation et attributions d'un comité administratif;

3^o Conditions d'admission dans la société, et parmi ces conditions, il faudrait compter comme indispensable celle d'habitudes laborieuses et d'une conduite régulière ;

4^o Ressources extraordinaires, comme dons, versements volontaires, amendes et autres recettes imprévues ;

5^o Répartitions des secours en cas de maladies d'abord, soit médicaments, médecins et prix de chaque journée; puis, suivant les moyens de l'association, indemnités aux veuves, aux infirmes et aux vieillards.

Les bases une fois arrêtées, l'association, au lieu de vingt membres, en compterait bientôt quelques centaines, et chacun de ses membres travaillerait en se reposant avec confiance sur ces co-associés. Libre dans sa conduite, maître souverain de ses af-

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Patte-blanche.

ÉPISEDE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

I.

Le tambour nous donna bientôt le signal de la marche.

En ma qualité d'esclapé, je suivis nos bagages à l'arrière-garde.

Les tricoteurs de mon peloton, vétérans de l'armée d'Italie, se partageaient déjà, par un reste de vieilles habitudes, les dépouilles de la ville conquise. Chemin faisant, ils se choisissaient, parmi les biens du vaincu, ce qui pouvait le plus flatter leurs goûts ou satisfaire à leurs besoins.

— A moi, s'écria l'un, les bottes du premier pékin qui me tombe sous la griffe!

— Dumanet, disait un autre, n'oublie pas que nous sommes associés pour l'entreprise des vins en bouteille! Ils ont du Johannisberg icil

— La personne qui rencontrera un jeu de cartes neuf est priée d'en faire la remise à Chauvin!

— Moi je prise dans toutes les tabatières!

— Moi j'embrasse toutes les Dantziquoises!

Je riais de bon cœur de ces souhaits bizarres.

— Et toi, petit sergent, que veux-tu que nous te rapportions? me demanda une grande moustache grise.

— Du lait! répondis-je aussitôt en pensant à mon chien.

— Du lait! Dites donc, les autres, v'la Burat qui veut têter, s'écria le trouper.

Et les rires de redoubler à cette mauvaise plaisanterie.

Deux heures après, nous étions rendus à destination. Logé chez un ministre luthérien, dans le plus beau quartier de la ville, je venais de m'étendre sur un moelleux lit de plumes, aux draps fins et brillants de propreté. Le bien-être que j'éprouvais à me sentir aussi bien couché, après tant de privations et de fatigues, ne contribua pas peu à favoriser mon sommeil. Je m'endormis profondément, rêvant à ma mère, Patte-Blanche dans mes bras.

Quel ne fut pas mon étonnement, en descendant le lendemain matin dans le *staud* de mon hôte, d'y trouver réunies une demi-douzaine de jeunes filles qui se levèrent pâles d'effroi à ma vue! Le grenadier

Chauvin était au milieu d'elles, examinant, avec toute la joie d'un amateur, un jeu de cartes superflues qui ne devait pas lui avoir coûté bien cher. Dès qu'il m'aperçut, il vint à moi. Sergent, me dit-il, vous avez désiré boire du lait.

— En effet.

— Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de vous découvrir une vache; mais voilà des nourrices qui feront encore bien mieux votre affaire.

J'eus peine à garder mon sérieux, Chauvin semblait ravi. J'allais toutefois chercher Patte-Blanche et j'essayai d'expliquer à ces pauvres filles le genre de service que j'attendais d'elles. Mais sitôt que mon mauvais allemand leur eut à peu près traduit ma volonté, un cri d'indignation échappa à leurs lèvres vermeilles; elles refusaient de se prêter à une telle profanation.

Chauvin prit sa clarinette de cinq pieds et la fit résonner d'un air sinistre dans ses doigts tout brûlés par la poudre. A ce bruit qui leur rappela qu'elles n'étaient plus que nos servantes, les malheureuses se raviserent, et la plus charitable — ou la plus poltronne — offrant son sein à Patte-Blanche, mit fin à l'hésitation imprudente de ses compagnes.

(La suite à un prochain numéro.)

fares, il serait néanmoins assuré, au jour du danger, de trouver un appui dans une société puissante et amie.

Que les travailleurs écoutent nos conseils, qu'ils organisent des associations de secours et de prévoyance; à leur suite, ils verront naître une sécurité qu'ils n'ont pas; le travail sera plus doux et l'épargne plus facile.

Au premier jour, nous publierons des statuts pour une des sociétés que nous recommandons : ils pourront servir de modèle et de guide.

Le *Moniteur* contient la circulaire suivante du ministre de l'intérieur :

« Monsieur le préfet, depuis quelques mois, et par suite du ralentissement des principales industries, des coalitions d'ouvriers et des grèves se reproduisent fréquemment. Comme de pareils incidents réagissent d'une manière fâcheuse sur les intérêts privés et sur la tranquillité publique, je crois nécessaire de vous rappeler les principes que l'administration doit prendre pour règle en pareille occurrence.

« L'autorité ne doit jamais s'immiscer dans les questions de salaire, alors même que les parties intéressées lui demandent d'intervenir. Le taux des salaires ne peut être déterminé par des règlements administratifs; le taux des salaires exprime toujours, et nécessairement, le rapport qui existe entre l'offre et la demande; le prix de la main-d'œuvre hausse dans les temps où l'industrie est active, parce qu'alors il y a une grande demande de bras; il baisse quand l'industrie se ralentit, parce que le travail est plus offert que demandé. Le niveau est donné par les circonstances; le caprice des individus ou l'influence de l'autorité n'y change rien. Faites comprendre aux ouvriers ces vérités élémentaires. Il faut leur parler d'abord le langage de la raison et de la sympathie pour être ensuite plus fort en leur parlant le langage sévère de la loi.

« Ce n'est pas que la société, dans la personne de ceux qui la représentent, doive se montrer indifférente à des conflits qui touchent de si près à l'existence des familles, à la prospérité de l'industrie, au maintien de l'ordre; mais n'agissez que par voie de conseil; éclairez les maîtres et les ouvriers sur leurs intérêts et sur leurs devoirs, et faites connaître à tous que les magistrats sont fermement résolus à protéger les uns et les autres contre la violence et la fraude. Que tous soient bien convaincus de votre profonde sollicitude pour les intérêts en souffrance, et de votre détermination constante de maintenir la liberté des transactions et du travail.

« Si des désordres éclatent, votre premier devoir sera de les réprimer. Pour que le droit réciproque de l'ouvrier et du fabricant soit librement débattu, il faut que nul ne puisse être contraint de fléchir sous la pression de la menace. Vous faire l'homme de l'ouvrier ou celui du maître, ce serait suivre une route pleine de périls et assumer la responsabilité la plus grave. Sachez donc, jusqu'au bout, vous tenir en garde contre cet écueil, d'autant plus à craindre que, sollicitée de toutes parts d'accepter le rôle d'arbitre ou de juge, l'autorité, en paraissant s'abstenir, semble manquer à une partie de sa mission, alors même qu'elle y demeure le plus fidèle.

« Je compte sur votre vigilance et votre énergie.

« Agréer, M. le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON FAUCHER.

On connaît tous les desseins, toutes les petites malices parlementaires et autres, toutes les petites conspirations avortées, mort-nées par suite de la faiblesse de leurs metteurs en scène, mais pourtant réelles. On sait tous les grands et petits coups de Jarnac qu'on avait montés et qu'on a l'intention de monter encore contre le président. C'est le secret de la coulisse politique et cette coulisse est peu discrète et bien éventée. En attendant de l'annuler, on voudrait un *président à l'engrais*, un président, espèce de *roi fainéant*, dont les intrigues de la république rouge et les habiles de la veille feraient le plastron et l'homme de paille de leur politique détestée du pays. On voudrait recommencer le gouvernement provisoire, la commission exécutive, enfin toutes ces belles expériences que la France ne connaît que trop, à l'ombre du nom de Bonaparte; puis quand on se serait fortifié dans la citadelle du pouvoir à l'aide de l'Assemblée nationale qui se perpétuerait, et tout au moins avec les élections qu'on dirigerait comme au bon temps des circulaires et des commissaires, on rejetterait le mannequin dont

parlait M. Odilon Barrot et le tour serait joué, la France serait perdue. Mais le tour ne se fera pas.

(Correspondance particulière du PRÉSIDENT.)

Paris, 5 février 1849.

Il y a quelque chose de triste à voir les ministres compromis et brisés par suite des plus misérables incidents. Ainsi on ne peut pas se dissimuler que le vote d'hier soit dû en très-grande partie aux pitoyables révélations que M. Perrée, la plus comique des nullités essouffées de l'Assemblée, est venu faire avec cette éloquence de moulin à vent ou de locomotive à grande vitesse qui tue les sténographes du *Moniteur*.

M. Perrée est le propriétaire du *Siècle*. Il attaque M. Léon Faucher sur des misères, mais de ces misères que j'ai toujours vues être fatales aux ministres. Il faut convenir ensuite que M. Léon Faucher ne s'est pas défendu, il a même avoué un fait inexact qui n'était pas même nécessaire à sa défense. Il a dit qu'avant la révolution de Février, un bureau d'esprit public existait au ministère de l'intérieur. C'est là une erreur. Depuis longtemps, il n'y avait à ce ministère, ni ailleurs, rien qui ressemblât à une direction de l'esprit public.

Les derniers ministres qui avaient le tort de trop dédaigner les attaques de la presse et de mépriser la publicité des calomnies, n'en avaient pas voulu et ils avaient même fait disparaître tout ce qui pouvait avoir quelque rapport avec ce service. Le ministère de l'intérieur ne faisait que recevoir les journaux de Paris et des départements. Deux employés faisaient l'analyse de ce qu'ils pouvaient contenir d'important pour les services du ministère de l'intérieur, un résumé de ces nouvelles était remis tous les matins au ministre et c'était tout.

Les journaux étaient classés dans la *bibliothèque administrative* du ministère, utile institution que, pour le dire en passant, les ministres révolutionnaires dans leur ignorance et leur dédain ont désorganisée comme tant d'autres.

Quant à la *correspondance autographiée*, c'est un usage très-ancien que de l'envoyer au préfet sous le timbre du ministère de l'intérieur. Cela s'est fait presque de tous les temps; sous le général Cavaignac on a usé et abusé de ce moyen pour le service de sa candidature.

Mais pour en revenir au bureau de l'*Esprit Public*, il a été constitué la première fois par M. Ledru-Rollin, le lendemain de la révolution, le jour de son entrée au ministère. L'arrêté qui l'établit et qui en nomme les chefs et les employés a été inséré au bulletin des lois du mois de mars 1848.

Ce bureau est passé ensuite au cabinet du général Cavaignac, et son installation, son chef ainsi que ses actes n'étaient ignorés de personne à Paris.

Voilà les faits rétablis. M. Léon Faucher qui ne les connaissait peut-être pas s'est trompé en affirmant qu'il existait, au ministère de l'intérieur, un bureau semblable avant le 24 février. Mais après tout refuser la confiance de l'Assemblée au ministère parce qu'il expédie à ses préfets un chiffon de papier autographié qui leur donne les nouvelles banales de Paris, c'est une étrangeté puérile bien digne du comique personnage qui a imaginé ce grief, c'est un crime de lèse-nation d'une singulière nature.

Les anarchistes voudraient faire croire que le gouvernement prémédite une campagne contre l'Assemblée nationale. C'est un moyen pour couvrir leurs intrigues qui ne discontinuent pas, quelque énergie que l'autorité montre pour les déjouer et les poursuivre. Le préfet de police est un homme d'une activité, d'une capacité et d'une promptitude remarquables; il a rendu de bien grands services depuis huit jours, et Louis-Napoléon qui l'a choisi a eu vraiment la main sûre et l'esprit bien éclairé. Il ferait arrêter tous les montagnards de Paris, s'il les prenait en flagrant délit de conspiration. Aussi les clubistes le craignent-ils comme leur plus implacable ennemi; ils n'osent plus tenir leurs réunions, et même leurs chefs les plus compromis se cachent et disparaissent.

Tous ces motifs joints aux nombreuses arrestations qui ont été opérées font qu'une bataille dans la rue n'est pas probable en ce moment. Mais, à entendre les montagnards, ce n'est que partie remise. Ils ont maintenant une émeute légale et une instruction parlementaire; ils en profitent pour couvrir leurs projets de violence extra-légale. Quand ils verront arriver le moment favorable à leurs mauvais projets, ils ne manqueront pas de le saisir avec tout l'avantage que leur donne cette nouvelle position, et ces auxiliaires certainement involontaires, irréflectifs

mais réels... Aussi les départements doivent-ils veiller comme Paris veille, pétitionner, réclamer et se tenir prêts à résister, si Paris était vaincu seulement pendant un jour.

Chronique parisienne.

Paris est tranquille; mais autour de l'Assemblée nationale circule une foule inquiète et curieuse. Les représentants sont tous à leur poste. Les tribunes publiques sont envahies, et l'on offre des billets à 20 et 30 fr.

Des groupes nombreux dans la salle des conférences ont engagé des conversations sur la détermination prise par le ministère de rester quand même aux affaires. Une forte partie de la majorité est fermement résolue à soutenir quand même sa prérogative parlementaire. Le conflit terrible qui existe maintenant entre les deux pouvoirs, et que rien n'a pu conjurer, ne peut avoir qu'un dénouement fatal à tous les intérêts.

A deux heures, les tambours battent au champ. M. Marrast, accompagné du bureau, se rend à la salle des séances.

On fait courir, dans la salle des Pas-Perdus, une foule de bruits sur le résultat probable de la journée. D'après les probabilités, la proposition Râteau sera repoussée, et une autre proposition, qui, dit-on, est de M. Lanjuinais, sera peut-être adoptée. Elle tend à mettre à l'ordre du jour de demain, pour être discutée, la loi électorale. Après quoi, l'Assemblée par son vote nouveau fixerait l'époque où elle finirait ses travaux.

— On s'est beaucoup occupé dans les couloirs de l'Assemblée et dans le monde politique du dîner de M. le président Marrast et de la déconvenue qu'il a essuyée par l'absence préméditée du président de la République.

Voici ce qui s'est passé à ce sujet : Dès le matin de samedi, M. Louis Bonaparte avait fait prévenir M. Marrast qu'une indisposition l'empêchait de se rendre à son dîner où il devait être attendu. M. Marrast espérait encore que le président changerait de résolution, et que, remis de son indisposition, il viendrait s'asseoir à la table présidentielle où devaient prendre place bon nombre de représentants et les ministres. Mais M. Louis Bonaparte persiste à ne pas accepter. A deux heures, M. Marrast ne tenant plus, fait atteler, et se rend au palais de l'Élysée, demandant à être reçu par le président. Un officier d'ordonnance lui répond qu'il est indisposé et qu'il ne peut le recevoir.

M. Marrast insiste, même refus. Tout-à-coup, du salon où il se trouvait il voit M. Louis Bonaparte se promenant dans le jardin du palais. Il insiste de nouveau pour lui parler; enfin, l'officier lui répond que le président est malade, et qu'il ne peut pas recevoir M. Marrast. Celui-ci se déconcerte, et, bouleversé, confus, il remonte en voiture et regagne tout de suite le palais de l'Assemblée, où on allait voter sur l'ordre du jour de M. Perrée contre le ministère, c'est-à-dire contre la politique du président de la République.

Le soir, à son dîner, M. Marrast était tout décomposé et déconcerté. Son palais brillait de mille lumières, tout était étincelant, lui seul était sombre. Son front était ténébreux, et il avait à peine quelques paroles pour ses convives.

L'indisposition du président de la République a été fort approuvée. C'est une leçon de convenance pour ceux qui votent pour la mise en accusation des agents de sa politique, et qui les invitent à dîner. Ces détails caractéristiques ont produit une certaine sensation à Paris.

— Le gouvernement des États sardes vient de faire en France une commande considérable d'armes et de projectiles.

— Le gouvernement vient de décider la création de plusieurs tribunaux de commerce en Algérie. Au nombre des localités qui sont dotées de ces institutions, se trouve la ville de Bone.

— L'empereur de Russie a ordonné un nouveau recensement sur une grande échelle dans le royaume de Pologne. Il ne veut plus, dit-on, garder une attitude passive en présence des affaires de l'Europe.

— M. Meyerbeer a dîné samedi chez le président de la République, qui a, dit-on, fait l'accueil le plus cordial à l'illustre auteur de *Robert-le-Diable* et des *Huguenots*.

— Les ouvriers vont commencer les travaux d'appropriation dans l'ancienne chambre des députés, aux séances de la nouvelle assemblée législative.

D'après le marché fait avec l'entrepreneur, les lieux doivent être livrés le 15 mai prochain.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

De nombreuses mutations vont s'opérer dans le sein du parquet de la cour d'appel de Paris et du tribunal de première instance.

Deux avocats-général et deux substituts du procureur-général sont remplacés.

M. Petit, substitut, donne sa démission.

Trois substituts du procureur de la République sont également remplacés.

Parmi les magistrats qui doivent être appelés au parquet de la cour, on désigne MM. Meynard de Francs, Mougis et de Gaujal.

— L'autorité ne cesse de veiller. Les troupes sont consignées. On a remarqué, toute cette journée, un va-et-vient de figures étrangères, et, plus particulièrement, aux abords de la place Saint-Georges, où est situé l'hôtel de M. Thiers, que des forces armées sont chargées de protéger. Cette nuit, dit-on, de nouvelles arrestations ont été faites, ainsi que plusieurs saisies d'armes, de munitions de guerre et de proclamations.

— M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, a été nommé aujourd'hui membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, en remplacement de M. Rossi, assassiné à Rome, par 16 voix contre 8 données à M. Michel Chevalier.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a fait hier sa présentation pour la chaire d'archéologie vacante au collège de France.

M. Ch. Lenormant, déjà présenté par le collège, l'a été par l'Académie à l'unanimité des voix.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 5 février. — Présidence de M. MARRAST.

A 2 heures 1/2 la séance est ouverte.

L'Assemblée adopte plusieurs projets de lois d'intérêt local.

M. le président donne connaissance à l'Assemblée du résultat des vice-présidents :

Nombre des votants	675
M. Goudchaux	506
M. Lamoricière	494
M. Havin	494
M. Corbon	475
M. Billault	449
M. Bedeau	364
M. Grevy	325

En conséquence, MM. Goudchaux, Lamoricière, Havin, Corbon, Billault et Bedeau sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée.

Voici le résultat du scrutin pour les secrétaires.

Nombre des votants	694
M. Peupin	567
M. L. Perrée	365

En conséquence, MM. Peupin et L. Perrée sont proclamés secrétaires.

Après ce scrutin, le général Lebreton entre en grand uniforme et provoque quelque émotion au sein de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT : L'Assemblée ayant rejeté samedi l'ordre du jour pur et simple, il reste maintenant à délibérer sur deux ordres du jour motivés. Le premier est celui de M. L. Perrée qu'elle connaît. Le second de M. le général Oudinot dont je donne lecture.

L'Assemblée adoptant les conclusions de la commission et considérant que le bulletin offensant a été désavoué formellement par le ministère, passe à l'ordre du jour.

M. LÉON FAUCHER : Avant de m'expliquer sur l'amendement, j'ai besoin de dire deux mots sur une note qui a paru hier au *Moniteur* et qu'on a mal interprétée en y voyant un défi jeté à l'Assemblée; à Dieu ne plaise que nous ayons une telle pensée, nous n'avons eu d'autre but que de rassurer le pays qu'une crise ministérielle pourrait alarmer en ce moment. La note signifie simplement que tant que le président de la République nous honorera de sa confiance, nous resterons à notre poste. Revenant sur l'incident du bulletin, M. le ministre, après quelques explications, ajoute : Non-seulement le gouvernement n'a pas eu la pensée de porter atteinte au respect dû à l'Assemblée, mais il regarderait comme un grand malheur qu'une Assemblée sur laquelle pèse le poids principal des affaires perdît de sa considération dans le pays. J'ai encore à dire quelque chose, je veux parler de la demande d'enquête motivée sur les événements de lundi. Le déploiement de forces, avions-nous dit, avait pour cause la menace d'une explosion dont le foyer était dans les clubs. Nous n'avons pu, alors, apporter à l'appui de nos assertions des documents dont je puis aujourd'hui faire passer quelques uns sous vos yeux; vous jugerez, alors, si les clubs dont nous vous demandons la fermeture sont autant de mines creusées sous la société. Voici d'abord quelques extraits authentiques des procès-verbaux. Dans tel club un orateur s'écrie qu'on lui vole la société, la famille, le soleil; dans un autre, qu'il ne reconnaît à personne le droit de partager le sol, et le sol est la propriété commune.

Dans le club Poissonnière, un orateur propose un moyen de niveler les pauvres et les riches; un autre ajoute : « Que les produits du commerce et de l'industrie appartiennent au peuple; s'il n'en jouit pas, c'est sa faute, car il a la puissance. » Dans le club du faubourg du temple, le président invite « les membres à fournir des documents pour prouver que ce ne sont pas les insurgés de juin qui sont des assassins, mais le contraire. » Un autre dit : « Le peuple obtiendra l'amnistie parce qu'il est le maître; ce ne sont pas les insurgés qu'il faut transporter, mais ceux qui les ont condamnés, c'est-à-dire l'Assemblée. » Enfin, en voulez-vous qui mettent les points sur les i. Mais, non, je ne puis cela, par respect pour les noms propres; je n'en indique que cette phrase : « Ce que nous voulons, c'est un boulet rouge. » Ailleurs, on glorifie le meurtre de M. Rossi; on ne reproche à l'assassin que de s'être enfui. (Mouvement.)

Vous voyez, messieurs, on en était venu à prêcher directement, dans les clubs, la révolte, le pillage, l'assassinat. Quand on tient ce langage, la révolte n'est pas loin. En effet, le gouvernement savait qu'une vaste conspiration s'ourdissait à Paris et dans les départements. Ce complot devait éclater au commencement de la semaine dernière. Ce complot, l'explosion en a été précipitée par l'agitation de la garde mobile. Les sociétés secrètes crurent que le moment était revenu. Aussi, dès dimanche matin, on vit une procession interminable d'hommes en blouse envahir les boulevards en même temps que des corps insurrectionnels occupaient les points principaux de rendez-vous. Mais, arrivés à la hauteur de la Madeleine, l'émeute vint se briser contre un mur d'airain et recula. Dans cette journée, il s'est produit quelques incidents sur lesquels je veux devancer les explications. Parlons d'abord de l'arrestation, qui a produit quelque émotion, du colonel de la 6^e légion. La journée n'était pas encore assurée lorsque nous sûmes qu'une certaine agitation se manifestait dans les rangs de la 6^e légion, provoquée par son colonel lui-même, qui mettait en doute la fidélité et le dévouement de ceux dont il recevait les ordres. Le gouvernement a cru de son devoir d'empêcher que l'insurrection ne revêtît une apparence de légalité, en mettant cet officier supérieur dans l'impossibilité de nuire. Depuis, la justice a prononcé et nous sommes heureux de nous incliner devant sa décision. (Agitation.) J'ai dit que le complot avait des ramifications dans les départements; les mouvements qui ont eu lieu dans beaucoup de départements en sont la preuve. Je le dirai, oui, les préfets étaient prévenus. Le gouvernement était sur ses gardes. Au lieu de lui reprocher sa prévoyance, vous devriez plutôt l'en remercier.

M. FLOCON : Le discours de M. Faucher eût été beaucoup mieux placé lors de la discussion sur les clubs; les documents qu'il nous a communiqués, n'eût-il pas été beaucoup mieux de les soumettre à la commission chargée d'examiner la question d'urgence? Je dois ajouter que l'une des phrases qui a soulevé l'émotion de l'Assemblée, n'a pas été dite dans un club mais dans une assemblée électorale.

Au reste, l'Assemblée n'a qu'à adopter la proposition d'enquête et le ministère recevra certainement ses félicitations.

Je dirai maintenant quelques mots de la note du *Moniteur* en la rapprochant de celle du 29 janvier. J'y vois quelque différence dans la première. Le président promet au cabinet son concours ferme et persévérant. Dans la deuxième le président a disparu. Nous lisons : Les ministres ont décidé.

A droite : Il a été décidé.

M. FLOCON : C'est la même chose, c'est unipersonnel. (Non ! non !) Cette note, à mon avis, en la rapprochant du discours inconstitutionnel de M. Barrot qui disait que le cabinet était la personnification du président, cette note, dis-je, a sa signification. (Allons donc !)

M. OUDINOT : J'ai toujours eu l'intention de borner à peu de paroles les développements de ma proposition. Les explications données par M. Faucher abrègent ma tâche, et la réponse que vous venez d'entendre ajoute à mon désir de vous voir accueillir une pensée de réconciliation. Une proposition d'enquête vous avait été faite, la majorité de votre commission n'a pas été d'avis qu'elle pût être motivée. Après lecture du rapport, M. Perrée est venu donner lecture d'un bulletin dont je reconnais le caractère offensant, mais qui a été désavoué énergiquement. Je ne veux pas justifier tous les actes du gouvernement, peut-être il a commis des fautes; mais qui n'en commettrait pas dans les difficiles circonstances où nous sommes placés? L'ordre du jour que nous vous proposons n'engage que la question d'urgence, réservant la question ministérielle.

M. DEMONTRY (James), répondant à M. Faucher, nie que le mouvement annoncé à Dijon n'a aucun caractère sérieux, et le fait relatif aux deux dragons est nié par ma correspondance. S'il n'y a pas conspiration, dit-il, que la responsabilité des événements retombe sur le ministère.

M. DUPONT (de Bussac) : M. le général Oudinot vous propose un vote de confiance pour le cabinet, et moi je viens vous proposer de déclarer que le cabinet n'a pas votre confiance ni pour ses doctrines ni pour ses actes. Le ministère a désavoué son bulletin qui désavoue aussi ses doctrines. Par exemple, l'étrange théorie de M. Barrot, qui prétend que le président a le droit de choisir son ministère dans une minorité, ce qui est contraire à

tous les précédents (rires à droite), et même à la Constitution. J'en tire la preuve dans le rapport même de M. Marrast, qui donne sa préférence au système d'une Assemblée unique, parce que, avec une Assemblée unique, l'antagonisme est impossible, parce que tout doit fléchir devant sa volonté, et c'était, j'ose le dire, l'opinion de tous les membres de la commission.

Maintenant, je ne crains pas de dire que les ministres qui ont fait entendre à cette tribune des doctrines qui sont un scandale politique, n'ont pas droit à notre confiance avant d'avoir fait amende honorable. Les actes, du reste, sont en rapport avec les doctrines. Vous protestez de votre respect pour l'Assemblée. Eh bien ! le conseil municipal de Marseille vous a demandé à délibérer sur la dissolution de l'Assemblée et vous l'avez autorisé. (Dénégations aux bancs des ministres.) Vous vous déclarez partisans de la liberté des élections. Eh bien ! je vous apporte quatre lettres de M. J. Faucher, sous-préfet à Nérac, qui invite quatre instituteurs primaires à se rendre à la sous-préfecture pour expliquer certains actes de leur conduite dans la période électorale qui vient de s'écouler. (A droite : Eh bien ! eh bien ! Est-ce là la liberté qu'on nous réserve? (Allons donc ! allons donc !)

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

M. le préfet du Rhône a reçu hier, 6 février, la dépêche télégraphique suivante :

Dépêche télégraphique de Paris, du 5 février à 7 heures 1/2 du soir.

« Le ministre de l'intérieur à M. le préfet,

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu les explications que je lui ai présentées au nom du gouvernement, vient d'adopter l'ordre du jour proposé par le général Oudinot.

« Une majorité de 122 voix s'est prononcée... »

(Interruption par la non-communication entre Dijon et Paris.)

Hier soir, à 5 heures, M. le maréchal Bugeaud est descendu à l'hôtel de Provence.

— M. le maréchal Bugeaud a reçu, dans la soirée d'hier, la visite de M. le préfet et de M. le général Gemeau.

Aujourd'hui à midi, il recevra le corps d'officiers de la garnison de Lyon.

M. le maréchal passera une revue de nos troupes vendredi prochain, place Bellecour.

— Un soldat du génie, qui voulait, hier au soir, passer la nuit hors de la caserne, s'est cassé la jambe en franchissant un mur. On l'a apporté à l'hôpital militaire à onze heures et demie, dans un état déplorable.

— Le cadavre d'un militaire de la ligne qui, il y a quelque temps se suicida sur le pont d'Ainay, avec des circonstances extraordinaires, a été trouvé hier dans la Saône, auprès du pont de la Mulatière.

La tête de ce malheureux n'existe plus, il se l'était fracassée avec une arme à feu au bord de la Saône, où il était tombé ensuite. Aucuns papiers n'ont été trouvés sur lui.

— Le maire de la ville de Lyon donne avis que les rôles des contributions foncière, mobilière, des portes et fenêtres et des patentes de la ville de Lyon, pour l'année 1849, ont été remis à MM. les receveurs des cinq arrondissements de cette ville, à l'effet d'en opérer le recouvrement.

En conséquence, les contribuables sont invités à acquitter le montant des taxes qui leur seront ouvertes à ces rôles, dans les termes et aux époques que la loi détermine.

Ils sont prévenus que ceux qui auraient des réclamations à présenter, doivent rédiger leurs réclamations sur papier timbré (à l'exception de ceux dont les taxes seraient au-dessous de 30 fr.), et produire à l'appui leur feuille d'avertissement et la quittance des termes échus. Ces réclamations doivent être faites dans le délai de trois mois, et adressées à M. le préfet du département.

— Il n'est bruit, à la Croix-Rousse, que de l'arrestation, sous prévention de vol, de M. P. Cl..., riche propriétaire et marchand, ancien fonctionnaire administratif d'un ordre élevé, et qui aurait été surpris en flagrant délit au moment où il soutirait le vin de tonneaux appartenant à d'autres et le faisait passer dans ceux qui lui appartenaient. Avant de donner de plus amples détails sur cette affaire nous attendrons les révélations qui ne peuvent manquer de jaillir d'une information judiciaire.

— Hier, un individu employé dans l'arsenal fut arrêté au moment où il dirigeait un pistolet chargé et armé sur un sous-officier attaché à l'établissement.

On ignore les causes de cette tentative de meurtre. Avis. — Le gouvernement espagnol, par un décret en date du 14 janvier 1849, vient d'accorder

une amnistie aux réfugiés de sa nation.

Ces réfugiés auront la faculté de rentrer en Espagne sans y être inquiétés; ils devront, à cet effet, s'adresser aux agents diplomatiques espagnols, qui leur délivreront des passeports.

2^{me} CONSEIL DE GUERRE.

Présidence de M. le colonel CORNEMUS, du 14^e léger.

Affaire de la barrière de Fontainebleau. — Assassinat du général de Bréa et du capitaine d'état-major de Mangin.

Audience du 25 janvier 1849.

M. LE PRÉSIDENT : Pouvez-vous voir de l'autre côté de la barrière ?

R. Non, colonel, on ne pouvait rien voir. La barricade était énorme, le général voulut entrer et lire les décrets, des insurgés l'y engagèrent; ils ouvrirent la grille; il passa, et aussitôt de la barrière, qui avait été jusque-là silencieuse, s'élevèrent de grands cris. Je fis dans les yeux de M. de Ludre son inquiétude, j'en éprouvai une très-vive moi-même. En ce moment, je remarquai l'accusé Luc. J'écrivis au chef du pouvoir exécutif pour l'informer de ce qui se passait. Mon anxiété était grande; on m'apporta les écrits du général Bréa, je reconnus que le général était placé sous une pression horrible; sa signature, celle de M. Mangin étaient tremblées. Je fis connaître ce qui se passait aux officiers.

Le général, dans ses écrits, dont un fut remis par moi au juge d'instruction, M. Lacaille, me disait de faire retirer les troupes; j'attendais, je viens de le dire, les ordres du général Cavaignac; mais, d'un autre côté, je craignais d'occasionner un malheur. Je fis retirer de deux mille pas environ la colonne, dans la direction de la barrière Saint-Jacques.

Les ordres du général arrivèrent, je savais d'avance quels ils seraient, je renforçai la colonne d'un bataillon de garde nationale et nous marchâmes sur la barrière; une personne, je ne saurais dire qui, me dit à l'oreille que le général était fusillé. J'étais étonné de ne pas voir arriver le maire. Les insurgés, je dois le dire, avaient presque abandonné leurs barricades; ils avaient sans doute été effrayés de leur crime. Nous perdions fort peu de monde; il n'y eut que quelques blessés. Nous arrivâmes sur le théâtre du meurtre; les traits du général Bréa étaient calmes, le visage de Mangin était horriblement défiguré. Je fis porter les deux corps au Panthéon, où je les plaçai sous la garde d'un bataillon.

LUC : J'étais, comme je l'ai dit, du nombre des gardes nationaux du poste de la barrière. On me chargea d'aller parlementer avec M. de Ludre et avec le colonel. Je me rendis près de lui. Il me demanda ce que voulaient les rassemblés à la barrière. Ils ne veulent autre chose, répondis-je, que la république démocratique et sociale. Et nous la voulons aussi, répondit M. de Ludre, nous sommes d'accord; enlève vos barricades et laissez-nous passer. Je dis que j'y ferais mon possible, mais je n'avais malheureusement pas assez de pouvoir pour y réussir. L'audience, à la suite de cette déposition, faite en excellents termes, et qui a été écoutée dans un profond silence, est suspendue.

A deux heures un quart l'audience est reprise.

M. Chamballe, chirurgien principal à l'état-major de la 1^{re} division militaire, est chargé par le conseil d'examiner, 1^o si l'accusé Choppart porte quelque trace d'une cicatrice aux mains; 2^o et si l'accusé Nuens a trace de cicatrice à la tête. Ces accusés se retirent dans la salle du conseil.

Le témoin Eyllot fait une déposition insignifiante. Le chirurgien rentre à l'audience, et donne lecture d'un rapport conçu en ces termes: Après examen de Choppart, j'ai remarqué une cicatrice au doigt indicateur droit, très-ancienne; — deux au doigt médium droit, moins ancienne; — une autre dans l'intervalle du doigt annulaire et du petit doigt gauche, très-apparente — et une dernière plus rapprochée du doigt annulaire. — Quant à Nuens, j'ai constaté une cicatrice à la partie gauche de la région frontale, une autre plus rapprochée du centre du front; deux autres au-dessous du sourcil gauche.

M. LE PRÉSIDENT : Les défenseurs ont-ils quelques observations à faire ?

M. DECOUS-LAPEYRIÈRE : Je ferai auparavant une question à M. le chirurgien : La cicatrice constatée près du petit doigt gauche de Choppart remonte-t-elle à un temps éloigné ?

M. LE CHIRURGIEN : A six mois environ.

M. DECOUS-LAPEYRIÈRE : Le conseil retiendra qu'on n'a pas constaté au pouce droit la cicatrice portée au signalement. D'autre part, Choppart en a une au doigt indicateur droit; que M. le chirurgien regarde comme très-ancienne et que ne porte pas le signalement. De plus, la cicatrice rapprochée du petit doigt gauche ne peut pas être celle que l'accusation a fait rechercher sur Choppart, puisque le signalement en question date de 1842 et que la cicatrice constatée remonte à peine à six mois. Cette vérification repousse donc le signalement dont on voulait faire l'application à Choppart pour des antécédents fâcheux.

Daix est également visité par le chirurgien pour constater si les blessures qu'il porte à la tête ont pu apporter des désordres dans ses facultés mentales. Le chirurgien constate que ces cicatrices sont fort anciennes, puisque

l'accusé les a depuis l'âge de douze ans; en supposant qu'elles aient pu, ce qui serait possible, amener quelque perturbation dans l'état moral de l'accusé, cette perturbation aurait cessé depuis longtemps.

Les sieurs Boyer et Jobet, les femmes Najeotte et Lecoq font des dépositions insignifiantes.

Pierre Dominique Nutta, ancien cultivateur, demeurant à Bicêtre.

Le 25 juin, j'ai vu Daix à la barricade de la rue de Buffon, j'allais pour voir des parents qui du Mail. Daix était armé et prit une grande part à l'insurrection. Il tira sur la moblie. J'étais près le chemin de fer avec M. Clark, une balle frappa six pouces au-dessus de ma tête, M. Clark fut frappé à la poitrine. Je me retirai bien vite et fus recueilli à la Salpêtrière. J'ai entendu Daix dire qu'il f... le feu à Paris. Je l'ai vu démolir la grille du Jardin-des-Plantes. Il forçait les passants à construire la barricade.

M. LE PRÉSIDENT : La défense exige-t-elle que le témoin revienne demain ?

M. CRESSON, avocat de Daix : Au contraire. (On rit.)

JOSEPH GAUTROT donne des renseignements sur la famille Nuens. L'accusé s'appelle André Nuens, et non André-Martin Nuens. Ce dernier habite Moscou; et les condamnations rapportées hier ne peuvent s'appliquer à lui. M. Hoffmann, allié de ce dernier, entendu en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président, vient confirmer ces faits.

LEJEUNE, menuisier à la barrière Fontainebleau : Le dimanche, il a entendu Luc et Ringuet (transporté) dire qu'il ne fallait pas détruire les barricades, et que ceux qui faisaient cette proposition étaient des aristos que l'on ferait monter les premiers à la barricade. Il a vu Bus-sière aux barricades, les 24 et 25 au matin. Nuens demandait des munitions au maire en faisant entendre des menaces.

BRUÈRE, nourrisseur, barrière Fontainebleau, passage Toussaint-Ferrand, a vu Lebelleguy emportant l'épée du général, disant à Noury, avec lequel il était : « Moi, je lui ai donné le coup de grâce avec ça (mouvement), et l'épée est encore teinte de sang. » Je n'ai pas vu si en effet il y avait du sang. Paris faisait tous ses efforts pour empêcher les insurgés d'entrer au poste, en disant : « Mes amis, pas de sang ! pas de sang ! »

NOURY : Je n'ai pas entendu ce propos. Le témoin a pu me voir avec mon fusil. Je ne connais pas ce jeune homme qu'on désigne sous le nom de Lebelleguy :

M. le président ordonne, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, lecture d'une lettre de M. le procureur de la République de Soissons, adressée à M. le commissaire du gouvernement près le 2^e conseil de guerre, de laquelle résulte que le 24 novembre de l'année 1844, un individu du nom de Luc, né à Bétisy-Saint-Pierre, habitant Vély, arrondissement de Soissons, agent-voyer, aurait été condamné par contumace à dix ans de travaux forcés, pour faux et concussion. Luc, interpellé par M. le président, reconnaît que les faits de son lieu de naissance, de sa résidence et de sa qualité s'appliquent à lui, mais la condamnation ne peut lui être applicable. Il ne se cachait pas, et il ne comprendrait pas que lui, employé du gouvernement, n'eût pas été arrêté s'il eût été l'objet de poursuites de la part de la justice.

M. LE PRÉSIDENT : Les pièces viendront, et la question d'identité sera d'ailleurs jugée.

M. BROUÈRE (Claude), marchand de vins à la barrière Fontainebleau, fait une déposition sans importance.

M. DESCHAMPS (Alexandre), employé à l'usine à gaz de la Maison-Blanche, a vu le général au Grand-Salon et au poste. Nuens était très-animé, il disait qu'il fallait fusiller les officiers. Au moment du meurtre du général et du capitaine Mangin, le témoin se trouvait à côté de la porte; il n'a pas distingué les personnes qui ont tiré les coups de fusil qui ont élaté au nombre de sept. Comme le dernier coup venait de partir et d'atteindre le capitaine Mangin, Daix est entré dans le poste, où se trouvait encore le commandant Desmarest; Daix prit son fusil par le canon, le retourna et asséna, de la crosse, un coup violent sur le cadavre du général. Un autre insurgé entra aussi, il mit son fusil en joue et lâcha la détente. La capsule seule partit. Quelqu'un alors, saisissant ce dernier insurgé par le bras, lui dit : Malheureux, vous ne savez donc pas ce que vous faites. Il l'arracha de là, et personne dès lors ne rentra au poste.

L'ACCUSÉ DAIX : Le témoin en impose quand il dit m'avoir vu frapper le corps du général après l'accident; je n'aurais jamais fait une chose semblable, c'eût été affreux après les paroles de consolation que je lui avais adressées. Je prie M. le président de demander au témoin où se trouvait le commandant Desmarest, qu'il dit avoir vu.

LE TÉMOIN : Le commandant Desmarest était à gauche, sur le lit-de-camp.

M. LE PRÉSIDENT au colonel Desmarest : Quel temps s'est-il écoulé entre la venue dans le corps-de-garde de l'homme que vous avez vu aussi frapper à coups de crosse le cadavre du général ?

M. DESMAREST : Trois minutes tout au plus. Cet homme seul, vêtu de gris, est entré dans le poste. Les autres seulement ont paru sur le seuil; puis un homme, le témoin Viel dit que c'est lui, m'a retiré de dessous le lit-de-camp; c'est alors que je me suis trouvé entre lui et M. Deschamps. Quand l'homme vêtu de gris est entré au poste pour frapper, non pas un coup de crosse, mais

plusieurs, il a commencé par crier : Arrêtez ! arrêtez ! Il s'est écoulé là près d'une minute. C'est pendant ce temps que le témoin qui dépose se sera avancé sur le pas de la porte.

L'ACCUSÉ NUENS : Monsieur le président, je ferai remarquer au conseil que les témoins à charge qui viennent en aide à l'accusation au nombre de 70 ou 80, viennent tous vous dire qu'ils voulaient sauver le général; eh bien ! pourquoi donc tous ces gens là n'ont-ils pas essayé de lui venir en aide ? Je le déclare avec une profonde conviction, si ces témoins si nombreux, si dix seulement avaient pris un fusil et avaient voulu défendre le général, ils auraient repoussé ceux qui étaient menaçants; moi le premier, je me serais mis de ce nombre. M. le commandant Desmarest nous l'a dit : cinq ou six hommes de courage auraient suffi pour empêcher qu'une goutte de sang fût versée. Les gardes nationaux qui étaient primitivement au poste, l'officier qui les commandait se sont conduits comme des lâches. Est-ce qu'il n'aurait pas dû, cet officier, réunir des hommes, faire battre la générale et venir au secours des officiers ? Il est bien malheureux qu'il ne l'ait pas fait. Aujourd'hui on nous signale à la vindicte publique comme les auteurs d'un crime qui a été en réalité commis par des hommes étrangers à la localité. Je repousse, moi, avec toute l'indignation d'une conscience honnête, la part que l'accusation veut me donner dans un crime. Ma place était au poste; eh bien ! j'y suis resté jusqu'à la dernière minute. (Ces paroles, prononcées avec chaleur par l'accusé Nuens, paraissent produire une vive sensation dans l'auditoire, et sont suivies d'un murmure d'approbation.)

M. FLÉ, commissaire du gouvernement : L'accusé Nuens ne dit pas qu'à ce poste où il était il criait qu'il fallait en finir, qu'il fallait fusiller les officiers.

NUENS : C'est là l'accusation; on a mal reproduit mes intentions; je n'ai pas dit ces paroles telles que le rapportent des témoins passionnés.

M. FOUCAULT, entrepreneur de maçonnerie, lieutenant de la garde nationale, route d'Italie, 90 ter, était de garde le dimanche au poste du Marché-aux-Pores. On lui confia la garde d'un voyageur de Châteauroux, nommé Grillot, que l'on prenait pour un représentant. Bientôt arriva Momy (Hte), avec deux hommes armés. « Remettez-nous votre prisonnier, dirent-ils, nous allons le fusiller. » Le témoin parvint à les renvoyer. Un peu plus tard, on lui amena le commandant Desmarest, qui fut ensuite conduit au grand poste. Là, Nuens et Choppart se montrèrent très-animés; il a entendu, dit-il, Choppart s'écrier : « Mes amis, il faut jurer de fusiller le général dans ce poste ! On veut le conduire à Gentilly, ne le souffrons pas; il nous échapperait. » Daix, armé d'un fusil, se vantait d'avoir tué plus de trente mobilles; et ajoutait : « Mon fusil est encore chargé, c'est pour le bouquet. »

Le témoin a fait arrêter Daix au moment où il retournait à Bicêtre; il a fait également arrêter Choppart par la garde nationale de Villejuif.

NUENS : Le conseil vient d'entendre le témoin. Eh bien ! voilà les hommes qui ont brigué nos suffrages. Le témoin en impose à la justice, c'est un de ces hommes qui, à la moindre alerte, ne savent faire autre chose que prendre la fuite.

M. LE PRÉSIDENT interrompant : Accusé, ne vous égarez pas ainsi dans des récriminations inutiles; je ne veux pas entraver votre défense, mais il faut que de votre côté, et dans votre propre intérêt, vous vous renfermiez dans des réponses précises.

L'audience continue.

Nouvelles étrangères.

BERLIN, 31 janvier. — Nous avons eu ce matin une petite émeute d'ouvriers. Les ouvriers du canal de Spandau, qui se plaignaient d'une réduction injuste de salaire, voulaient faire en masse une visite au ministre. Cependant, cet orage n'a pas tardé à être calmé, et ils se sont contentés d'une députation au président de la police.

PRAGUE (Bohême), 28 janvier. — Toutes les troupes qui sont en Bohême vont partir pour l'Italie. Ce sera la garde nationale qui occupera les postes.

L'empereur Ferdinand s'est choisi pour séjour un château nommé Hradisch, situé dans les environs d'Ollmutz, et où il se rendra bientôt.

ANGLETERRE. — LONDRES, 3 février. — A la fin de la séance de la chambre des communes du 2 février, M. d'Israëli a retiré son amendement.

On lit dans le Times du 3 février :

« Nous croyons que sir Edmond Lyons, ancien ministre britannique à Athènes, sera nommé ministre d'Angleterre en Suisse. »

Le Standard du 5 février publie une lettre en date de Madrid, du 26 janvier, signée par H. O'Schéa et comp., adressée à Jeanne Capel, à Londres.

Il dit que le mémoire des porteurs de bons espagnols de Londres n'a pas encore pu être présenté à M. Mon, ministre des finances, absorbé qu'il est par la réduction du budget et par d'importantes modifications au tarif.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 49, place de la Charité.